

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél. : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

Site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 21 novembre 2011.

Délai de carence : chasse aux malades !

Le gouvernement poursuit sous prétexte de chasse aux économies dans sa volonté de faire payer la crise aux salariés du privé comme du public. Au nom d'une soi-disant « équité », il tire les droits de tous les salariés vers le bas en proposant d'allonger encore les jours de carence dans le privé et d'en instaurer une journée dans le public. **C'est inacceptable !**

Ce n'est pas de créer un délai de carence dans le public qui serait équitable, mais de supprimer celui du privé, où seul un tiers environ des salariés est concerné, les autres étant couverts par des accords de branche ou des conventions collectives !

Il lance dans le même temps une campagne anti-fraude, stigmatisant les salariés et n'hésite pas à remettre en cause le bien fondé d'arrêts de maladie jugés de « complaisance », alors qu'ils sont ordonnés par des médecins !

Au lieu d'interroger la réalité des conditions de travail des salariés, il propose de contrôler encore davantage les arrêts de travail... Pourtant l'allongement des carrières, l'intensification du travail et les renoncements aux soins aggravent déjà l'état de santé de la population. En rognant la progression de l'objectif des dépenses de santé de 2,8 à 2,5%, en taxant les mutuelles, il dégrade l'accès aux soins de nombre de citoyens et la qualité du service public hospitalier.

Au lieu de partir à la "chasse aux malades", le gouvernement devrait prendre des mesures structurelles et à long terme pour sortir de la crise économique (fin des niches fiscales, réforme de la fiscalité...).

Mais aussi le gouvernement devrait avant tout prendre de réelles mesures pour faire diminuer le chômage et permettre ainsi de nouvelles cotisations sociales, dont les heures supplémentaires sont par ailleurs exonérées. L'absence de mesures en faveur de l'emploi, tout comme la réduction drastique du nombre de fonctionnaires concourent à l'augmentation des déficits des comptes sociaux et donc à l'affaiblissement des dispositifs de protection.

Par ailleurs, le gel des salaires des fonctionnaires, au delà de l'insupportable diminution de pouvoir d'achat, réduit aussi les possibilités de financement de la protection sociale !

**Le SNPES-PJJ/FSU exige le retrait de la disposition
concernant les jours de carence !**